

REUNION DEBAT

SOUTIEN à ALAIN ORSONI CONTRE LA JUSTICE D'EXCEPTION

Vendredi 26 mars à 18h30
Palais des Congrès salle Prestige

A l'appel de :

- **La famille Orsoni**
- **La Ligue des Droits de l'Homme**
- **Le Collectif des avocats contre la justice d'exception**
- **Des représentants de l'ACA**

Alain Orsoni est en grève de la faim depuis le 4 mars.

22 jours de supplice pour faire entendre sa voix, de la manière la plus dure qu'il soit, la seule semble t'il pour qu'enfin on se pose la question du respect des droits de l'homme, du respect de la présomption d'innocence, du respect des droits de la défense et de la dignité humaine.

C'est le cri d'un homme qui clame son innocence depuis le 1er jour, mais que le magistrat instructeur préfère laisser croupir, plutôt que de l'entendre et être confronté au vide sidéral du dossier dont il a la charge. La lente agonie d'Alain est la conséquence d'une justice qui bafoue les principes élémentaires qu'elle est censé défendre, c'est l'agonie des droits fondamentaux qui fondent la démocratie et l'état de droit.

Récemment, il déclarait ne plus vouloir supporter l'arbitraire dont il est la victime et entamer un combat qui s'il ne permettrait peut être pas sa libération, pourrait du moins servir au progrès d'une véritable démocratie judiciaire. Son cri, son appel s'adresse à toutes celles et tous ceux qui pensent que le légitime combat contre le grand banditisme ne saurait justifier des moyens de répression indigne d'une démocratie.

Il est entré aujourd'hui dans la phase d'une grève de la faim qu'il entend mener jusqu'au bout, ou chaque jour peut voir apparaître des séquelles irréversibles et mettre sa vie en danger. La ligue des droits de l'homme ainsi que d'éminentes personnalités de notre île se sont déjà mobilisées. Mais l'issue de cette tragédie dépend de la mobilisation populaire. Nos élus, que nous voulons interpeller, ont le devoir de se faire l'écho du drame que vit Alain Orsoni et à travers celui-ci des dangers que font courir au citoyen la systématisation de la justice d'exception.

La Ligue des Droits de l'Homme prend position :

« La Ligue des Droits de l'Homme, pleinement solidaire de sa section de Corse, exprime son inquiétude devant la situation d'Alain Orsoni, engagé dans une grève de la faim....il dénonce notamment une détention provisoire abusive et le non respect du principe du contradictoire.

D'autres avocats en charge de personnes mises en examen par un magistrat de la JIRS, et en détention provisoire, dénoncent également des atteintes au droit à la défense de leurs clients... un déséquilibre entre l'accusation et la défense, au détriment de cette dernière. La LDH observe que ce déséquilibre s'inscrit déjà dans d'autres dispositifs d'exception tel l'antiterrorisme.

La LDH attire l'attention sur la responsabilité de la JIRS de Marseille quant au geste désespéré d'Alain Orsoni. Une fois de plus, elle demande la suppression des justices d'exception qui systématiquement tournent le dos aux principes du procès équitable, ouvrant ainsi la porte à l'arbitraire.»

PARIS, le 15 mars 2010